

POLITIQUE SECTORIELLE

Les principales actions engagées par les pouvoirs publics dans le domaine de l'éducation et de la formation peuvent être résumées comme suit :

- La lutte contre l'analphabétisme ;
- La promotion de l'investissement privé dans le domaine de l'éducation ;
- L'encouragement de la formation continue du personnel des entreprises en instaurant un système de remboursement des frais.

Le présent document a été réalisé, en vue de mieux informer les promoteurs sur les procédures administratives et les dispositions réglementaires relatives à l'investissement dans le secteur de l'enseignement et de l'éducation et aux conditions d'exercice de cette activité.

A cet effet, seront traités, ci-après, les points suivants:

- L'enseignement préscolaire ;
- L'enseignement scolaire privé ;
- L'enseignement à distance ;
- L'enseignement supérieur privé ;
- La formation professionnelle privée ;
- La formation continue ;
- Les procédures de création d'une entreprise ;
- Les modalités de financement d'une entreprise ;
- Les avantages accordés au secteur.